



# MÉMOIRE

Présenté à la Commission citoyenne sur le droit de la famille

  
une référence en droit familial

Juin 2018

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction -----	3
Mission et valeurs -----	4
Services et activités -----	7
Statistiques -----	9
Quelques réflexions.....	10
Recommandations -----	11
Conclusion -----	14



3757 rue Mackay,  
Saint-Hubert, Québec, J4T 2P6

Secrétariat : 450 443-3442 poste 221  
Télécopieur : 450 443-2992  
[droitpouelle@informelle.osbl.ca](mailto:droitpouelle@informelle.osbl.ca)  
[www.informelle.osbl.ca](http://www.informelle.osbl.ca)

Ligne d'information juridique :  
450 443-8221 / 1 877 443-8221

## INTRODUCTION

Inform'elle a assisté le 15 mai 2018 aux auditions de la Commission citoyenne sur le droit de la famille. À la suite de cette rencontre, nous croyions qu'il était important d'émettre notre point de vue et de produire ce mémoire, que nous espérons le plus complet possible compte tenu des délais serrés.

Inform'elle est un organisme à but non lucratif détenant 40 ans d'expertise précisément en droit familial. Ce que nous constatons de prime à bord, c'est qu'il y a **un besoin criant d'obtenir de l'information juridique. La population n'est pas au courant de ses droits et obligations** et cela engendre toutes sortes de conséquences.

Les citoyennes et citoyens du Québec ont accès à une éducation riche, mais il y a un grand manque dans les matières enseignées à l'école : il n'y a aucun cours de droit. Les jeunes vont à l'école secondaire, graduent, et deviennent adultes sans savoir ce que cela implique réellement. Ensuite, ils prennent des décisions importantes qui les placent parfois dans des situations précaires et vulnérables pouvant les mener à la pauvreté.

Les questions et les points soulevés dans le document des pistes de réflexion de la Commission sont très intéressants : il est nécessaire de s'y pencher et d'y réfléchir collectivement, comme en ce qui concerne les familles recomposées, les mères porteuses, la place des beaux-parents et des grands-parents, etc. À l'heure actuelle, Inform'elle n'a pas précisément de pistes de solution pour chacune de ces interrogations. Toutefois, une question posée demeure au centre de nos préoccupations, celle concernant les conjoints de fait. En effet, nous recevons un nombre d'appels considérable à ce sujet et nous souhaitons partager avec vous notre expertise et nos pistes de solutions sur ce sujet qui ne manque pas de complexité.

Comme nous avons pu le constater avec le cas d'Éric et Lola, la société québécoise est unique et tient beaucoup à sa liberté de choisir. Est-ce que les gens sont prêts maintenant, des années plus tard, à choisir autrement? Il sera possible d'élucider davantage la question avec les travaux de la Commission. Nous tenons d'ailleurs à féliciter cette initiative. Nous encourageons la Commission dans ses démarches car nous croyons qu'il est important de mettre à jour le Code civil. Un exercice de révision s'impose et des ajustements sont nécessaires.

Dans ce mémoire, nous vous présenterons l'organisme Inform'elle et nous vous dévoilerons des statistiques parlantes qui reflètent bien la clientèle de notre service d'information juridique. Nous avons rédigé ce mémoire dans le but de vous expliquer notre mission, nos services et notre vision qui, comme vous pourrez le constater à travers ces pages, convergent vers des recommandations visant principalement la **sensibilisation et l'amélioration de l'accès à la justice**.

Cela correspond tout à fait à **nos valeurs favorisant la participation citoyenne et l'éducation populaire**. Nous espérons que les faits contenus dans ce mémoire alimenteront votre réflexion.

## Mission

Inform'elle, un organisme à but non lucratif unique en son genre au Québec, a vu le jour en 1978 grâce à un groupe de 5 femmes préoccupées par la question des droits en matière familiale. Depuis 40 ans, l'organisme poursuit la même mission, soit **l'accessibilité** et la **vulgarisation du langage juridique en droit de la famille** dans le but d'améliorer les conditions de vie des citoyennes et citoyens. Inform'elle a un mandat régional couvrant la Montérégie et ses services s'adressent à toute la population. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h30.

Pour atteindre ses objectifs, l'organisme s'est développé au fil des ans en proposant des services adaptés aux nouvelles réalités. Il offre une ligne d'information juridique et un service de médiation familiale en plus d'autres services et activités touchant le droit de la famille. Inform'elle produit également des outils d'éducation populaire et diffuse l'information par l'entremise de son site Internet, ses réseaux sociaux, son infolettre mensuelle, ses bulletins de liaison et son *Fichier juridique*.

En tant qu'organisme d'action communautaire autonome, l'organisme vise le **bien-être** de la communauté en misant sur des pratiques favorisant le **développement social** et la **transformation sociale**.

Inform'elle prône un engagement social volontaire :

- pour sensibiliser les femmes et leur famille sur leurs droits et obligations en vulgarisant l'information juridique en droit familial;
- pour promouvoir l'autonomie des femmes, et favoriser leur solidarité;
- pour outiller la communauté afin d'améliorer la qualité de vie des personnes.

Encore aujourd'hui, malgré toutes les innovations et les changements dans la société, on remarque que de nombreuses personnes font des choix qui les placent en situation de précarité et de pauvreté, souvent par méconnaissance de leurs droits et obligations. Le besoin est toujours là après 40 ans d'existence, et même plus criant en contexte d'austérité. Il est primordial de faire connaître le droit familial à la population, car être **mieux informé**, c'est être **mieux protégé**. Notre mission est de **prévenir** au lieu de guérir. La société ne s'en portera que mieux.



## Nos valeurs

Les valeurs qui soutiennent les actions d'Inform'elle sont le cœur même de notre mission et y répondre c'est reconnaître qu'une société est tributaire de l'engagement de ses membres.

### La justice

*Inform'elle accorde de l'importance aux actions qui préconisent une société d'où est bannie toute forme de discrimination et dont les membres jouissent pleinement d'un ensemble de droits fondamentaux afin de permettre à tous, à capacités égales, un même accès aux ressources et à la richesse. La justice sociale chez Inform'elle, c'est l'accès pour tous à une information juridique impartiale.*

Toute personne est la bienvenue à l'organisme et est reçue généreusement sans aucune discrimination ni aucun jugement par rapport à sa situation, couleur, état civil, conditions sociales, sexe, religion ou âge. Notre engagement respecte chaque personne avec qui nous interagissons, accueille les différences et divergences d'opinion. Chacun devrait avoir le droit à un meilleur accès la justice. Cela s'inscrit dans notre volonté de lutter contre les inégalités sociales.

Nous connaissons les réalités et les problématiques des personnes dans notre communauté. Nous analysons les situations et nous y jetons un regard critique lors des réunions d'équipe et des rencontres de conseil d'administration. À la lumière de ces discussions et analyses, nous décidons des actions à poser pour effectuer des changements dans nos services ou faire entendre les besoins, que ce soit dans des comités, des rencontres de regroupements, des forums, etc. Nous nous considérons comme des porte-paroles de ces besoins partout où nous allons.

### L'autonomie

*Inform'elle croit au potentiel de développement et de prise en charge des personnes par elles-mêmes. L'organisme encourage et valorise la mise en œuvre d'activités propres à soutenir les prises de décisions autonomes et éclairées lors de démarches juridiques.*

L'action sociale d'Inform'elle vise **l'autonomie des femmes** de même que **l'égalité des sexes**. Nous savons que l'une des principales causes de l'appauvrissement des femmes est le manque d'information sur leurs droits et obligations ainsi que la méconnaissance des lois et des processus judiciaires. De plus, nous constatons que bien souvent elles ne font pas de démarches par souci d'acheter la paix.

Pour Inform'elle, il ne suffit donc pas de transmettre l'information; il faut aussi travailler sur les causes des problématiques familiales décelées. C'est-à-dire aider les personnes à se faire confiance, à se prendre en charge, à développer une réflexion critique, à prendre position et à développer le réflexe de se renseigner et de s'outiller pour se protéger.

Il est nécessaire de sensibiliser les personnes individuellement, mais aussi d'informer largement la population pour éviter les situations qui placent les femmes et leur famille dans des situations vulnérables et précaires. C'est en ayant toute l'information à leur portée que les personnes pourront se prendre en charge et faire des choix plus éclairés. C'est pourquoi nous multiplions nos efforts de sensibilisation, que ce soit dans les écoles où nous animons des ateliers, dans les conférences que nous donnons aux groupes de la Montérégie, dans nos sessions d'information et à travers nos différents outils d'éducation populaire.

## La rigueur

*Inform'elle prône un souci constant d'exactitude, de clarté et de neutralité de l'information transmise. Le souci du travail bien fait se reflète dans l'écoute et le respect des demandes des personnes qui font appel à ses services.*

En plus d'être reconnu par le milieu, les témoignages des usagers indiquent que l'information et les services sont offerts de façon professionnelle et sont de grande qualité tandis que les renseignements donnés sont clairs et très utiles.

Malgré les avancements technologiques qui font miroiter une plus grande accessibilité à l'information, la nécessité d'aller chercher de l'aide est toujours là. Les gens ont besoin de parler à une **personne neutre et impartiale**, qui leur expliquera les lois et les démarches de façon **claire et simple**, mais surtout qui les mettra en confiance pour prendre leurs propres **décisions libres et éclairées**. Notre service d'information est confidentiel et offert gratuitement, avec beaucoup d'empathie.

Inform'elle n'a d'autre choix que de s'actualiser et de se renouveler afin de s'ajuster à l'évolution des lois et aux besoins de la société actuelle, comme le démontre d'ailleurs la production de nos derniers dossiers juridiques dont *Les nouvelles familles* et *École et famille moderne*.

En misant sur des **pratiques citoyennes**, l'organisme demeure à l'écoute des besoins de la communauté, que ce soit en parlant aux personnes au téléphone, dans les rencontres ou dans les sessions d'information. Inform'elle récolte aussi les commentaires et les suggestions grâce aux évaluations des activités et à la boîte de suggestion dans nos locaux. En outre, nous effectuons régulièrement de la rétroaction avec les bénévoles et les médiatrices afin d'être au courant des problématiques vécues par nos usagères et usagers.

## La solidarité

*Inform'elle croit à la solidarité qui se manifeste par l'interdépendance impliquant une responsabilité mutuelle d'assistance et d'entraide réciproques entre les membres d'un groupe. Inform'elle s'implique dans des actions collectives pour le mieux-être des personnes et des communautés.*

Dans une **perspective d'approche globale**, Inform'elle travaille en **collégialité** avec d'autres groupes communautaires qui œuvrent en santé et services sociaux et soutient leurs actions, leurs revendications en assistant entre autres à des conférences, des activités et des journées de réflexion.

L'équipe fait diverses **représentations extérieures** et participe à des rencontres dans des organismes, des regroupements, des concertations, des conseils d'administration, etc.

Nous appuyons les actions et les campagnes qui visent l'amélioration des conditions de vie ou qui sont en lien avec notre mission. Par ailleurs, nous participons aux **mouvements et journées d'actions** comme lors de la Journée québécoise de la médiation familiale pour promouvoir cette méthode de résolution de conflits et durant le Mois de la Justice pour sensibiliser la population et le gouvernement à un meilleur accès à la justice.

Malgré son grand âge, Inform'elle a plus d'un tour dans son sac et ne cesse d'étonner. Tous les moyens sont bons lorsqu'il s'agit de trouver de nouvelles façons d'atteindre la population, pour lui faciliter l'accès à l'information juridique et ainsi lui permettre de naviguer dans un système judiciaire aux méandres parfois forts complexes à comprendre. L'information est la clé pour permettre aux citoyennes et citoyens d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leur milieu, c'est pourquoi Inform'elle s'efforce toujours de la diffuser sous toutes ses formes dans le souci de rejoindre toujours plus de personnes. Ainsi, nous présentons dans cette section quelques services et activités d'Inform'elle en lien avec le droit familial.

### Information juridique :

**Ligne d'information juridique** : La ligne d'information juridique est accessible du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30 dans la plus grande confidentialité. Les bénévoles d'Inform'elle répondent aux questions en lien avec le droit de la famille et au besoin réfèrent les personnes à des professionnels du droit et à des ressources. Les appels se font majoritairement en français, mais nous en avons quelques un en anglais et en espagnol.

**Sessions d'information juridique** : Inform'elle offre un choix de 6 sessions d'information juridique : succession et testament, mandat de protection et curatelle, union de fait et contrat de vie commune, autorité parentale, rupture du mariage et rupture de l'union de fait. Ces rencontres de 2 heures sont animées par des avocates et des notaires et sont offertes de jour et de soir. Les sessions d'information sont aussi offertes à l'extérieur aux groupes montréalais qui en font la demande.

### Service de médiation familiale :

La médiation familiale s'adresse à tous les couples (mariés ou conjoints de fait), avec ou sans enfant, qui désirent mettre un terme à leur union. Elle leur permet de négocier eux-mêmes les modalités de leur séparation (partage des biens, garde des enfants, pension alimentaire, etc.) dans une atmosphère de coopération, d'honnêteté et de discussion. Notre service neutre et impartial permet aux ex-conjoints une meilleure communication et une prise en compte de l'intérêt de l'enfant et des besoins de tous les membres de la famille. Disponible de jour et de soir, le service de médiation est offert en français, en anglais et en espagnol grâce à une équipe multidisciplinaire de 6 médiatrices familiales accréditées (avocates, notaires et travailleuses sociales). Les couples avec au moins un enfant à charge ont droit à 5 heures gratuites subventionnées par le ministère de la Justice. Les rencontres supplémentaires sont facturées au coût de 110 \$ de l'heure. Le même tarif s'applique aux couples sans enfant à charge.

### Formations :

**Cours d'introduction au bénévolat en droit de la famille** : cette séance de 4 jours est destinée aux femmes bénévoles qui désirent répondre à notre ligne d'information juridique. La séance effectue un survol du droit de la famille et explique le fonctionnement de la ligne d'information juridique. Nous sommes très fières de compter aujourd'hui 20 bénévoles qui cheminent à nos côtés et qui nous permettent d'assurer une permanence téléphonique quotidienne de nos deux lignes d'appel.

**Formation en droit familial** : le cours de droit familial est une formation de 4 jours animée par une avocate qui fait un survol des notions de base du droit familial. Aucune connaissance juridique n'est requise pour s'inscrire. Les thèmes suivants vont être abordés : système judiciaire, droit international privé, filiation, Mariage et ses effets, Contrat de mariage et régimes matrimoniaux, rupture de mariage et de l'union de fait, la pension alimentaire, la médiation familiale, le mandat de protection et régimes de protection, la succession et testament.

**Atelier Autodivorce** : Il s'adresse aux couples qui sont allés en médiation, qui s'entendent sur toutes les modalités et qui ont un résumé des ententes. Cet atelier permet aux personnes de rédiger elles-mêmes une demande de divorce et d'aller la présenter devant le tribunal. L'atelier fait économiser des frais aux couples, mais demande un certain travail et un investissement de temps pour suivre les 3 rencontres de 2 h 30 étalées sur cinq semaines et faire la rédaction de la demande. Une avocate anime l'atelier et supervise la rédaction.

## **Atelier de secondaire 5 :**

La meilleure sensibilisation qui soit à nos yeux est notre travail dans les écoles secondaires en animant des ateliers sur les différences entre le mariage et l'union de fait. Cet atelier aborde les obligations du mariage et les moyens de protection en union de fait, mais il fait surtout le tour de toutes les étapes de nos vies, allant de la naissance à la mort en passant par une éventuelle séparation dans un couple. Nous croyons qu'en informant les jeunes ainsi, cela fera d'eux des adultes mieux informés de leurs droits et obligations ce qui les mènera à des relations plus harmonieuses, plus saines, dans une meilleure société.

Les jeunes apprécient d'ailleurs énormément les mises en situation qui sont abordées au cours de la présentation sous forme de bandes dessinées. Cet atelier connaît un vif succès auprès des jeunes, mais également auprès de leurs professeurs, comme le démontrent les nombreux commentaires et témoignages recueillis à la fin de chaque présentation.

## **Chroniques et dossiers juridiques :**

Les étudiantes en droit rédigent plusieurs chroniques et dossiers juridiques pendant l'année scolaire ou durant l'été. Les dossiers juridiques sont des documents d'information juridique qui font le tour d'un sujet de façon approfondie. Quant à elles, les chroniques correspondent à un sujet plus pointu sur une question précise. Les dossiers et les chroniques sont mis en ligne sur le site Internet d'Inform'elle, mais les dossiers juridiques sont aussi publiés dans notre bulletin de liaison et insérés dans nos infolettres. Pour ce qui est des chroniques, quelques journaux et magazines les publient régulièrement.

## **Fichier juridique :**

Le Fichier juridique existe depuis plus de 30 ans. Il s'agit d'un document de référence unique qui comprend 18 chapitres en droit de la famille. L'information juridique est vulgarisée et présentée sous la forme de questions-réponses. Le *Fichier juridique* est un document de travail pour nos bénévoles à la ligne d'information juridique, mais il est aussi un document de consultation important à l'extérieur puisqu'il permet aux intervenantes d'autres groupes d'être mieux outillées pour répondre aux besoins d'information de la communauté. C'est un outil de références important dans les différents organismes communautaires, CLSC, écoles, bibliothèques, etc.



Voici les statistiques obtenues sur 1000 fiches téléphoniques rédigées par nos bénévoles après chaque appel; et recensées au hasard au cours de l'année 2017-2018 :

<b>Hommes</b>	145
<b>Femmes</b>	855

## Âge des personnes qui appellent

<b>20 ans et moins</b>	16
<b>21 à 30 ans</b>	107
<b>31 à 40 ans</b>	323
<b>41 à 50 ans</b>	253
<b>51 à 60 ans</b>	123
<b>61 ans et plus</b>	122
<b>Pas mentionné</b>	56

## État civil des personnes qui appellent

<b>Célibataires</b>	116
<b>Mariés</b>	284
<b>Divorcés</b>	96
<b>Séparation de corps</b>	6
<b>Union de fait</b>	435
<b>Veufs</b>	21
<b>Pas mentionné</b>	42

En tout, 38 sujets ont été abordés au cours des conversations téléphoniques avec nos bénévoles.

## Les sujets les plus abordés <sup>1</sup>

<b>Garde des enfants</b>	280
<b>Séparation union de fait</b>	167
<b>Divorce</b>	151
<b>Pension alimentaire</b>	151
<b>Violence conjugale</b>	110
<b>Médiation</b>	90

<sup>1</sup> Sachant que plusieurs sujets peuvent être abordés au cours d'une même conversation.

## QUELQUES RÉFLEXIONS

Après avoir examiné attentivement ces 1000 fiches signalétiques d'appels téléphoniques, nous sommes à même de pousser davantage notre réflexion. Cet exercice d'analyse des appels est en fait venu confirmer plusieurs idées et réflexions que nous avons déjà au départ de par notre expérience de longue date dans le milieu. Ce que nous constatons d'abord, c'est que les personnes qui nous contactent ont des problématiques souvent semblables et que certaines questions nous sont posées que très rarement.

En majorité, c'est une femme qui nous appelle car elle a passé **25 ans avec un conjoint de fait et à la rupture, elle croyait avoir des droits**. Elle se met à pleurer au téléphone en se rendant compte que les choix qu'elle a faits ces 25 dernières années n'étaient pas les meilleurs pour sa protection. Mais ça, elle ne le savait pas.

Sinon, c'est un membre du couple qui nous téléphone parce qu'il est **surpris par le partage des biens à la rupture**. Il dit qu'ils avaient pourtant fait un budget durant 10 ans et qu'ils payaient chacun 1200 \$ par mois, ce qui semblait équitable. Mais ils ne savaient pas que cela changeait quelque chose si un partenaire payait l'épicerie, l'électricité et les vêtements tandis que l'autre payait la maison et la voiture qui étaient à son nom.

Régulièrement, nous avons des appels de femmes **victimes de violence conjugale**, qui doivent fuir dans une maison d'hébergement après avoir été manipulées, harcelées ou battues durant de nombreuses années, et qui n'ont aucune idée quels sont leurs droits. Elles sont conjointes de fait, ou mariées, mais souvent elles n'ont que peu de moyens. Elles ont peur de perdre la garde de leurs enfants. Peur d'avoir à faire affaire avec Monsieur pour la pension alimentaire. Peur tout court...

Si l'on prend la question de l'union de fait, est-ce que cela serait différent si l'on imposait les mêmes protections qu'aux personnes mariées? La personne la plus vulnérable serait effectivement mieux protégée mais, sachant ces conditions, il n'y aurait peut-être pas eu la formation du couple comme conjoints de fait telle qu'on le connaît aujourd'hui.

Nous croyons que **la reconnaissance de l'union de fait par l'imposition d'obligations aux conjoints de fait au même titre que les conjoints mariés pourrait avoir des répercussions négatives sur la relation des conjoints de fait qui ont choisi délibérément, et en grand nombre, ce type de relation**. Nous croyons que plusieurs unions se bâtiraient sur des fondations plus solides et équitables dès le départ, si chaque couple connaissait les implications juridiques de sa relation. Un commentaire que nous entendons souvent, c'est que **si les mêmes conditions étaient imposées aux personnes mariées et en union de fait, beaucoup de personnes ne voudront plus se mettre en couple officiellement**. Ils vivraient chacun de leur côté, dans des résidences séparées, et il n'y aurait plus de mises en commun de biens ni de partage de richesses. Cela changerait totalement les relations et conduirait à la redéfinition même du mot couple.

Ensuite, quels délais pourraient être imposés? **Il est de plus en plus difficile de nos jours de choisir une date de début de relation et d'apposer une étiquette précise sur une union**. Certaines personnes se fréquentent durant des années avant de se considérer comme un couple. À ce moment-là, la date officielle pourrait être celle de la naissance d'un enfant, mais nous entendons régulièrement des situations où des adultes ont des amourettes d'un soir et des enfants naissent de cette union. Ou encore, si des amis s'entendent pour faire un bébé ensemble sans former un couple, est-ce qu'il pourrait y avoir partage de patrimoine familial dans une situation semblable?

Que fait-on dans tous ces cas? Cela devient extrêmement difficile.

Compte tenu de toutes ces informations, notre analyse nous pousse à croire que le problème majeur est la méconnaissance des lois plutôt que les lois en elles-mêmes.

Ainsi, nos recommandations seraient de :

1.

## **Sensibiliser et former le public sur le droit de la famille :**

Nul n'est supposé ignorer la loi, mais où est apprise cette loi? On apprend au fur et à mesure que l'on vieillit et que l'on avance dans notre parcours de vie, mais personne ne nous enseigne nos droits et devoirs pour pouvoir prendre des décisions. Les choix que l'on fait ne sont alors jamais totalement éclairés. Nous recommandons donc **une formation et une meilleure sensibilisation des droits et devoirs en matière familiale**. C'est la mission que se donne Inform'elle depuis 40 ans, mais il faudrait que toute la population puisse bénéficier de cet apprentissage.

**Notre principale recommandation** devrait conduire à la création :

### *D'une part, un cours obligatoire au secondaire sur le droit de la famille :*

Inform'elle se déplace dans quelques écoles de l'Agglomération de Longueuil depuis plus de 10 ans afin de parler aux jeunes des différences qui existent entre le mariage et l'union de fait. Nous offrons cet atelier avec les ressources et les moyens dont nous disposons, mais il serait nécessaire que tous les citoyens reçoivent cette information. Nous pourrions même pousser davantage notre réflexion en proposant au secondaire un cours de droit plus général, qui passerait en revue les divers domaines du droit incluant bien sûr le droit de la famille. En abordant ces sujets importants pour l'avenir des jeunes durant leur scolarité, nous aidons à les préparer à devenir des citoyens avertis à part entière. Ils pourront ainsi apprendre à connaître et comprendre les graves conséquences d'une infraction criminelle, savoir comment et pourquoi voter, etc.

### *D'autre part, des cours en droit de la famille pour former les adultes :*

- Avant le mariage (un cours de préparation au mariage, non religieux)
- Avant la naissance d'un enfant (avant de recevoir une allocation, par exemple)

Comme nous aimons le rappeler à Inform'elle, les sujets du droit de la famille nous concernent tous ; de la naissance avec les questions de filiation, jusqu'à notre mort avec les questions de succession et testament.

## 2.

### Améliorer l'accès à la justice :

Il y a beaucoup de travail à faire afin d'améliorer l'accès à la justice pour les citoyens et citoyennes.

#### Voici quelques points à considérer :

- Simplifier les procédures (représentation seule, etc.);
- Vulgariser le langage juridique (formulaires plus accessibles et compréhensibles);
- Accroître le financement aux organismes;
- Réduire les délais devant le tribunal;
- Bonifier les heures octroyées en médiation familiale;
- Améliorer l'aide juridique (hausse des seuils, acceptation des mandats, panier de service, etc.).

## 3.

### Démystifier le mariage :

De nos jours, il semble que le mariage soit souvent mal perçu et nous croyons que c'est en grande partie à cause de la méconnaissance des réelles implications du mariage. Le mariage ne devrait pas être considéré uniquement comme une célébration où la femme vit un rêve de princesse et où le couple s'endette de 15 000 \$ pour organiser une fête d'une seule journée. Le mariage ne comprend pas seulement la célébration.

Des personnes refusent de se marier pour diverses raisons, mais au contraire, nous observons aussi que plusieurs couples se marient sans aucune connaissance de leurs droits et obligations l'un envers l'autre. Ils ignorent tout ou presque tout du patrimoine familial, ils ne savent pas non plus que les rentes de retraites seront partagées en cas de divorce (ce qui en choque plus d'un en médiation familiale!). Certains regrettent leur décision de s'être mariés tandis que d'autres vont choisir de divorcer pour ne plus être soumis aux règles du patrimoine familial et vont ensuite continuer leur relation, mais comme conjoint de fait cette fois-ci.

Enfin, nous entendons régulièrement que les gens ne veulent pas se marier à cause d'un possible divorce. Plusieurs croient que le divorce coûte très cher et que tout est trop compliqué. Les gens ignorent que cela peut être également très compliqué en cas de rupture d'une union de fait. Si en théorie chacun conserve le bien qui lui appartient, il peut y avoir des discordes, que ce soit en médiation familiale ou devant les tribunaux, puisqu'il faudra produire la preuve de la propriété du bien. De plus, lors de la séparation, d'autres facteurs rentrent également en considération comme : qui va garder la résidence familiale, qui va avoir la garde des enfants, etc.

Par conséquent, nous croyons qu'il faudrait **informer le public davantage sur les implications du mariage** et sur ses **protections**, mais il faudrait aussi **miser sur les valeurs d'engagement et de solidarité** qu'il représente. Ensuite, une fois bien informé, la décision revient au couple de se marier ou non. Le mariage n'est pas le seul choix, ni la meilleure option pour tous, mais il faudrait démystifier cet état civil pour faire connaître les droits et obligations qui s'y rattachent.

# 4.

## Publiciser l'information sur les contrats de vie commune pour les conjoints de fait :

**Le contrat de vie commune est aux personnes en union de fait ce que le contrat de mariage est aux personnes mariées : un contrat entre 2 personnes consentantes.**

Le fait de sensibiliser les conjoints de fait à la **rédaction d'un contrat de vie commune** permettrait **d'encourager la protection des conjoints de fait tout en favorisant l'indépendance des personnes**. C'est **miser sur la solidarité tout en respectant l'autonomie**. Notre avis est qu'il faille faire connaître davantage cette option auprès des personnes, car encore à ce jour ce type de contrat demeure très méconnu du public.

Toutefois, cela ne suffit pas de publiciser cette option, encore faut-il en parler **de façon positive**. Il ne faut pas présenter le contrat de vie commune comme étant seulement une protection lors d'une éventuelle séparation. Avec toutes nos années d'expérience, nous remarquons que les couples heureux et amoureux ne veulent pas s'asseoir pour discuter de séparation. C'est comme si nous parlions de « contrat de divorce » au lieu du contrat de mariage avant la célébration. Cela fait peur aux gens. Il faut amener le sujet comme on le fait depuis des années à Inform'elle : en présentant le contrat de vie commune comme une manière d'établir un équilibre au sein du couple, d'énoncer nos valeurs dès le début d'une relation pour être certain que l'on s'entend sur les mêmes choses et que l'on a la même vision de la vie (par exemple, le fait d'avoir ou non des enfants, quelle religion choisir pour nos enfants, etc.).

Les gens devraient pouvoir choisir librement parmi les 3 options qui s'offrent à eux lorsqu'ils forment un couple :

- se marier;
- faire un contrat de vie commune pour les conjoints de fait;
- choisir ni l'un ni l'autre, en assumant alors les conséquences de leur choix.

En prenant un choix de manière libre et éclairée, le couple connaît d'avance l'impact ou les conséquences en cas de rupture.

## CONCLUSION

Dans ce mémoire, nous avons abordé plus spécifiquement la question de l'union de fait et du mariage. Néanmoins, toutes les situations touchant le droit de la famille peuvent être complexes et c'est souvent ce qui arrive lorsque l'humain est au centre des préoccupations. Chaque personne est unique, et chaque situation vécue est différente. En droit familial, on parle toujours du cas par cas.

Il serait alors difficile d'imposer un seul type de protection pour encadrer des relations conjugales différentes les unes des autres.

Ce que nous constatons de notre côté, c'est surtout le manque d'information et la méconnaissance des lois et des processus judiciaires qui engendrent des problèmes évidents.

Nous sommes néanmoins conscients que certaines lois devraient être changées pour s'adapter avec les réalités familiales d'aujourd'hui. Les pistes de réflexion proposées par la Commission sont très intéressantes et nous obligent en tant que société à se questionner.

Il faudra cependant s'assurer d'avoir un large échantillonnage afin de recueillir des opinions variées. Il serait préférable de connaître les avis de toutes les catégories de notre société. En effet, les personnes non satisfaites ont tendance à parler tandis que l'opinion des autres pourrait demeurer dans l'oubli.

Nous sommes ouverts d'esprit et espérons qu'un exercice de révision du Code civil sera entrepris. Toutefois, avant de changer des lois, il faut informer. Si les lois sont modifiées, le problème restera entier puisque les gens ne connaîtront pas davantage ces nouvelles lois. Nous concluons qu'il faut réfléchir et mettre en place des processus d'information, comme nous l'avons recommandé dans ce mémoire, en misant sur **la prévention et la sensibilisation**. Les personnes pourraient alors choisir elles-mêmes avec des consentements libres et éclairés.

*Le conseil d'administration et l'équipe d'Inform'elle*

*Merci à la Commission citoyenne sur le droit de la famille pour ce projet et merci de prendre le temps de vous pencher sur la réforme du droit de la famille. Nous vous félicitons pour votre initiative et espérons que les fruits de votre travail conduiront vers une société meilleure, plus juste, égalitaire et solidaire.*